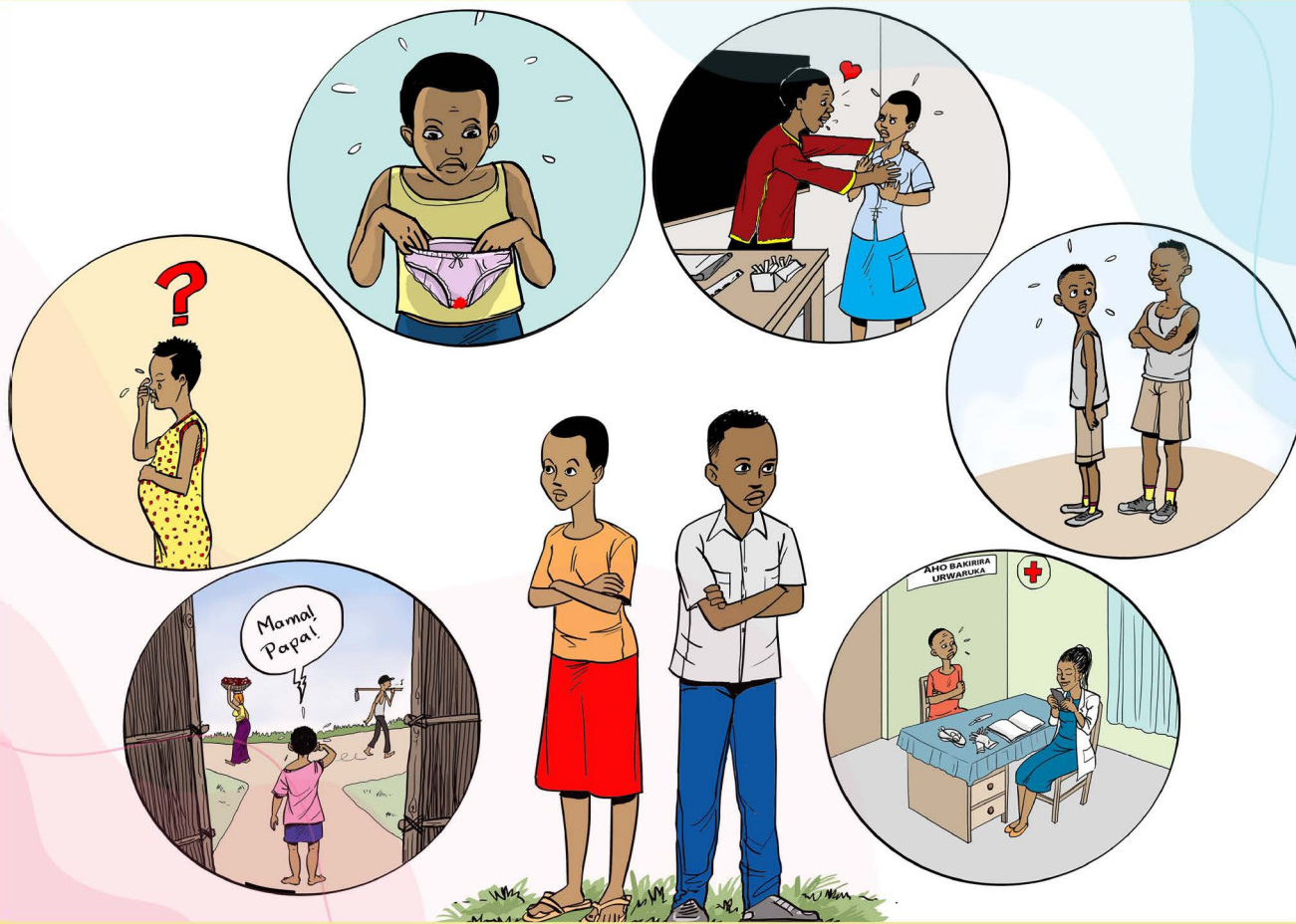




# Conseils pour la jeunesse



Brochure pour une mère célibataire afin de conseiller et accompagner les autres jeunes sur les questions liées à la santé reproductive



**Septembre 2022**

## Table des matières

|   |           |
|---|-----------|
| <b>INTRODUCTION.....</b>  | <b>4</b>  |
| <b>1. “Mon copain n’arrête pas de me tenter d’avoir des rapports sexuels ” .....</b>                  | <b>6</b>  |
| <b>2. La fille a peur d’être tombée enceinte.....</b>   | <b>9</b>  |
| <b>3. Grossesse non désirée.....</b>  | <b>11</b> |
| <b>4. Violences sexuelles.....</b>  | <b>15</b> |
| <b>5. Harcèlement sexuel par un adulte.....</b>   | <b>18</b> |
| <b>6. Mariage forcé pour une fille enceinte.....</b>  | <b>22</b> |
| <b>7. Les parents refusent de laisser leurs enfants aller aux séances d’éducation sur la SSR.....</b> | <b>25</b> |
| <b>8. Discriminer une jeune mère célibataire qui retourne à l’école.....</b>                          | <b>28</b> |

## Abréviations

|       |  |
|-------|--|
| DCDFS | Direction communale pour le développement familial et social |
| CDS   | Centre de santé  |
| IST   | Infection sexuellement transmissible                         |
| OPJ   | Officier de la police judiciaire                             |
| SSR   | Santé sexuelle et reproductive                               |
| VIH   | Virus de l’immunodéficience humaine                          |

## INTRODUCTION

Dans le cadre de la collaboration du Programme nationale de santé de la reproduction (PNSR) du Ministère de la Santé publique et de la Lutte contre le Sida et le projet 'Renforcement des structures de santé dans le domaine de la planification familiale et de la santé et des droits sexuels et reproductifs' (SDSR) de la GIZ, commissionné par le Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ), une collaboration avec de jeunes mères célibataires en matière d'éducation en santé sexuelle et reproductive (SSR) a été initiée ces dernières années. Du fait des épreuves qu'elles ont traversées, il a été constaté qu'elles sont souvent sollicitées par leurs paires lorsqu'elles sont elles-mêmes confrontées à des problèmes liés à la santé sexuelle et reproductive. Etant donné ce rôle d'interlocutrices, et sans toutefois leur faire prendre le rôle d'éducatrices professionnelles, il est important de leur permettre de donner des conseils simples et avisés, notamment quand il s'agit de référer les jeunes vers les structures adaptées telles que les centres de santé (CDS) ou les Directions communales pour le développement familial et social (DCDFS).

Cette brochure aborde certains des problèmes les plus courants auxquels les adolescents et adolescentes sont confrontés (les garçons qui trompent les filles pour les amener à faire des rapports sexuels, les violences sexuelles, grossesses non désirées, etc.).

Cette brochure est principalement destinée à être utilisée par des jeunes, par exemple une jeune mère célibataire à qui une amie vient exposer son problème, mais peut également être utile à toute personne non médicale qui souhaite donner des conseils appropriés à des jeunes exposés à certains problèmes en lien avec la santé sexuelle et reproductive.

Cette brochure comprend huit fiches portant sur huit (8) problèmes courants rencontrés par les jeunes, soulignant les messages clés qui peuvent aider une jeune fille ou un jeune garçon à résoudre un problème qu'il ou elle rencontre. Chaque fiche se compose comme suit :

1. Problème en titre
2. Petite introduction sur l'importance du problème
3. Liste de conseils à donner dans un ordre précis, ce qui aide la jeune mère célibataire à mener l'entretien de façon structurée et cohérente
4. Encadré avec un résumé des messages clés et des références à la loi burundaise et les articles en lien avec le problème.

# 1. “ Mon copain n’arrête pas de me tenter d’avoir des rapports sexuels ”

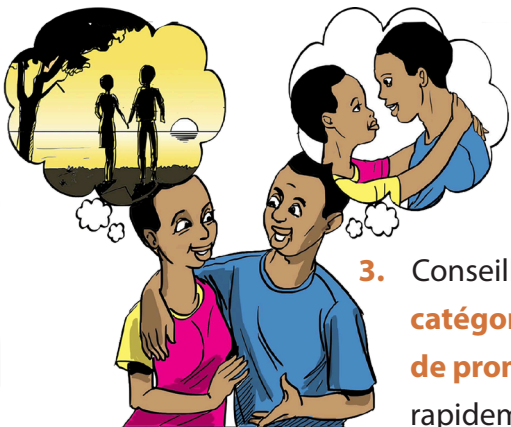
Les jeunes mères célibataires ont raconté à plusieurs reprises que **les garçons se font comme des amis et finissent par les tromper ou les forcer** à avoir des rapports sexuels avant le mariage pour prouver qu’elles les aiment et leur promettent de les épouser. Si une adolescente vient vous voir et vous raconte qu’un garçon qui se fait passer pour son petit ami la tente constamment d’avoir des rapports sexuels :

1. Engage la conversation en **faisant réfléchir la jeune fille sur ce qu’elle veut dans une relation** et les raisons pour lesquelles elle souhaite attendre. Explique-lui que si elle est claire avec elle-même sur ses raisons personnelles, il sera plus facile de rester ferme à l’égard de ses convictions.
2. Rappelle qu’il existe plusieurs raisons bien justifiées pour lesquelles quelqu’un pratique l’abstinence et **qu’avoir des rapports sexuels ne garantit pas qu’ils vont se marier.**

Ces raisons sont :

- Croyance religieuse
- Connaître quelqu’un sur le plan émotionnel avant de faire l’amour avec lui
- Eviter les complications comme IST et grossesses non désirées
- Prendre le temps de réfléchir avant de prendre sa décision.

3. Conseille-lui d’éviter de tomber dans le piège de la confiance et de **refuser catégoriquement les rapports sexuels, surtout s’ils sont accompagnés de promesses de cadeau ou de mariage** : elle doit fixer clairement et rapidement ses limites dans les situations romantiques, être franche et ferme (**l’hésitation et les non-dits peuvent passer pour une acceptation**).



4. Rappelle-lui qu'il y a des fausses rumeurs que le garçon mal intentionné peut utiliser pour la convaincre, et que d'avoir **des rapports sexuels avant le mariage peut lui causer beaucoup de problèmes.**
5. Partage avec elle **ton témoignage ou celui d'autres personnes**, si tu trouves que cela peut l'aider à parler de sa situation et à comprendre tes conseils.
6. Rappelle-lui **l'importance de l'autonomie financière de la fille** comme du garçon et de ne pas dépendre exclusivement des parents ou d'un garçon pour s'acheter des biens de première nécessité.
7. Rappelle-lui que **les rapports sexuels sont permis pour les adultes mariés.** Tu peux évoquer que la plupart des scènes érotiques dans les films sont fictives et fausses, que **la promesse selon laquelle le sexe change la vie est fausse.**
8. Insiste sur le fait qu'elle doit éviter d'être seule avec le garçon pour son bien : **éviter de rester seule avec lui dans un endroit à deux, et que s'il l'aime vraiment, il ne va pas l'abandonner** car elle a refusé d'avoir des rapports sexuels.
9. Tu peux aussi **l'encourager à aller chez une personne avisée pour recevoir des conseils nécessaires** comme par exemple les parents, le CDS ami des jeunes ou les agents de santé communautaires.
10. Explique **qu'une personne qui prétend l'aimer doit tout faire pour la protéger** de la grossesse, des infections sexuellement transmissibles (IST) et du VIH-Sida.
11. **Propose-lui de se revoir quand elle le souhaite** et que tu peux lui servir de soutien pour tenir sa décision de ne pas avoir de rapports sexuels pour l'instant.

## Messages clés :

Lorsqu'une jeune fille vient te voir pour se plaindre qu'un garçon la tente constamment d'avoir des relations sexuelles, prétextant qu'elle doit lui montrer qu'elle l'aime ou lui promettant de l'épouser, tu dois lui rappeler que la décision d'abstinence ne concerne qu'elle et qu'elle ne doit jamais permettre à quelqu'un d'essayer de la forcer ou de l'obliger à avoir des rapports sexuels. **Cela est considéré comme une violence même s'il n'y a pas usage de la force, mais par exemple usage de chantage ou de promesses de cadeaux.** Il faut l'encourager de s'abstenir d'avoir des rapports sexuels avant le mariage, cela aide à garder sa virginité, à ne pas avoir de grossesse non désirée, des infections sexuellement transmissibles, notamment le VIH-Sida. Explique gentiment que l'amour ne consiste pas à avoir des relations sexuelles, mais à protéger sa bien-aimée des conséquences que nous avons décrites. Le rapport sexuel ne garantit pas que le garçon avec qui elle a accepté d'avoir des relations sexuelles va l'épouser, souvent **beaucoup de garçons quand ils veulent se marier cherchent des filles vierges.** Si la fille déclare qu'elle lui a déjà donné la permission d'avoir des relations sexuelles, **rappelle-lui les conséquences pour l'aider à prendre la décision d'arrêter.**

**Il est indispensable pendant l'entretien de souligner l'importance pour une jeune fille de développer des activités génératrices de revenus pour qu'elles soient autonomes et ne dépendent pas des parents ou des garçons pour subvenir à leurs besoins.**

## 2. La fille a peur d'être tombée enceinte

Les jeunes mères célibataires ont signalé qu'il y a souvent des adolescentes qui une fois qu'elles ont eu des rapports sexuels non protégés **ne savaient pas à qui demander de l'aide pour savoir si elles sont enceintes ou non**. Ce qui a fait que beaucoup d'entre elles n'ont jamais fait de tests de grossesse ni de consultation prénatale. C'est important que tu saches quels conseils il faut donner aux filles qui ont peur d'être enceintes.

1. Dis-lui qu'**elle a bien fait de venir te voir** et qu'elle n'est pas seule.
2. Demande-lui si elle a fait des rapports sexuels sans préservatif.
3. Explique que si c'est le cas, et qu'elle a eu des rapports sans se protéger, ni avec un préservatif ou aucun autre moyen de contraception, **il y a un risque d'être enceinte**.
4. Explique-lui aussi que même si elle s'est protégée, il y a toujours un risque même minime et que tout retard de règles peut être signe d'une grossesse.
5. **Conseille-lui d'aller au CDS pour voir si elle est enceinte**, et si elle a peur, propose-lui de l'accompagner.
6. Explique-lui que même au CDS le plus proche on fait le test de grossesse et **on peut aussi dépister les infections sexuellement transmissibles (IST)**.
7. Explique que **le savoir est plus important que de ne pas le savoir** car elle peut être accompagnée et informée. Savoir diminue la peur, soulage les angoisses et diminue les risques pour sa santé.
8. Explique-lui **l'importance de consulter un médecin tôt** : que seuls les tests montrent qu'elle est enceinte ou non, que **si c'est un accident dans les 3 jours, que l'appui des prestataires pourrait l'empêcher de tomber enceinte**.
9. Précise que si elle est enceinte, on lui prodigue des conseils et on lui demande de **faire le dépistage du VIH**. Ainsi, si elle est testée positive, elle sera mise sur traitement pour prévenir l'enfant de l'infection au VIH et elle-même bénéficierait d'une prise en charge médicale du VIH.



10. Si elle ne souhaite pas être accompagnée au CDS, **propose-lui un échange quelques jours plus tard.**
11. Une fois qu'elle est allée faire **le test, s'il est négatif, tu peux utiliser les conseils à donner dans la Fiche 1.**
12. S'il est positif, **tu peux lui proposer de se parler de temps en temps** pour lui donner le courage d'annoncer à ses parents et au père du bébé, et de bien faire suivre sa grossesse (Fiche 3).

## Messages clés :



Pour aider une fille qui vient vers toi car elle a peur d'être enceinte, tu dois lui demander si elle a eu des rapports sexuels non protégés et lui expliquer qu'il est **important d'aller au plus vite au CDS le plus proche.**

Explique que c'est au CDS qu'on peut confirmer si elle est enceinte. Si on constate qu'elle n'est pas enceinte, tu lui donnes des conseils de ce qui peut lui arriver si elle fait les rapports sans préservatif et tu utilises les conseils de la Fiche 1. Si elle est enceinte et séropositive, tu lui expliques qu'on peut la mettre sous traitement pour prévenir la transmission du VIH de la mère à l'enfant.

### 3. Grossesse non désirée

Les jeunes mères célibataires ont dit qu'avoir une grossesse non désirée n'était pas facile et que certaines ont même pensé à avorter. La grossesse hors mariage peut entraîner plusieurs conséquences. La majorité des mères célibataires ont dit avoir pensé à avorter car **elles avaient peur des conséquences de la grossesse comme : abandonner l'école, être abandonnée par l'auteur de la grossesse, conflit avec les parents, manque de moyens pour élever l'enfant, être mal vue et être discriminée par la famille et le voisinage**. Peu d'entre elles ont dit qu'elles ont peur des conséquences de l'avortement sur la santé ou vis-à-vis de la justice.

C'est pourquoi il est indispensable d'écouter et de comprendre une fille qui vient vers toi pour te dire son inquiétude à propos de la grossesse, tu as un rôle de soutien, pas de surveillante.

- 
- 
1. Commence par lui dire que tu comprends sa situation, que c'est très stressant donc que **tu es là pour l'écouter en toute discrétion et sans jugement**.
  2. Demande-lui si elle est sûre d'être enceinte (sinon voir Fiche 2).
  3. Explique qu'au Burundi, **l'avortement est punissable par la loi** (voir messages clés).
  4. Les avortements qui sont pratiqués illégalement sont fait en cachette, elle risque de tomber quelqu'un qui va utiliser des méthodes dangereuses et **peut mettre sa santé voire sa vie en danger** (la mort, la stérilité, les IST, la prison ...).
  5. Explique que dans ces conditions, au Burundi, les risques de l'avortement sont plus élevés que la grossesse.
  6. Conseille-lui de **le dire aux parents** :
    - Plus elle le leur dira tôt, plus ils auront le temps de digérer cette nouvelle et pourront même l'aider.
    - Demande plus d'information à la jeune fille sur sa relation avec ses parents et **analyse avec elle la meilleure façon de les aborder**.
    - En fonction des informations recueillies, propose de trouver **un intermédiaire de confiance qui soit présent quand elle partage l'information** (prestataire, encadreur religieux de confiance, personne proche de la famille).

7. Conseille de **le dire à l'auteur de la grossesse**, en lui présentant les avantages de le lui annoncer et les inconvénients de ne pas lui dire.
8. Préviens-la qu'il est possible que l'auteur de la grossesse fasse pression sur elle pour qu'elle avorte, **qu'elle doit rester ferme et te demander conseil** si cela arrive.
9. De manière générale, fais-lui comprendre que retarder d'informer les personnes concernées ne lui servira à rien car cela se saura de toute façon et **qu'il est mieux de décider soi-même comment l'information arrive** plutôt que de laisser l'information se propager toute seule.
10. Conseille-lui **d'aller au CDS pour sa santé et celle du bébé** : en faisant la consultation prénatale jusqu'au terme, accoucher au CDS, et faire des consultations post-natales pour les soins de l'enfant et de la mère, notamment pour les vaccins.
11. Informe-la sur toutes les personnes auprès de qui elle peut avoir **un soutien moral ou juridique** (exemple : membre de la famille en qui elle a confiance, DCDFS, groupement de mères célibataires etc.)
12. **Propose-lui de la revoir si elle le souhaite** et rappelle-lui encore qu'elle n'est pas seule et doit bien s'entourer (par des personnes qui la comprennent et la soutiennent).
13. Informe-la que si elle accouche, elle doit :
  - Faire inscrire l'enfant à l'état civil dans les 15 jours après sa naissance
  - Faire vacciner l'enfant (tous les vaccins)
  - **Eviter de retomber enceinte**
  - Veiller à la propreté du corps pour elle et son bébé
  - Assurer une alimentation saine (aliments complets)
  - **Faire des activités génératrices de revenus** pour éviter de dépendre financièrement des autres
  - Faire inscrire l'enfant à l'école au moment opportun.

## Messages clés :

Si une jeune fille te dit qu'elle est enceinte, **la première chose c'est de l'écouter**. Quand elle te dit qu'elle envisage d'avorter, ne la gronde pas, il faut insister calmement sur les risques de le faire de manière clandestine : la mort, la stérilité, la prison, etc., et que c'est punissable par la loi.

Si tu prends un temps suffisant pour conseiller la fille, **elle comprendra mieux l'importance de ne pas se faire avorter** et de faire les consultations prénatales, faire le dépistage des IST et le VIH-Sida, accoucher au CDS pour prévenir les fistules obstétricales ou d'autres conséquences qui pourraient nuire à sa santé.

Tu peux **proposer de faire une visite à la fille surtout les premiers mois de la grossesse** pour l'aider à surmonter cette situation. Tu dois te contenter de conseiller la jeune fille, mais **pour conseiller l'entourage il faut se faire aider par des adultes** (DCDFS, les agents de santé communautaires, les leaders religieux). Il faut rendre visite à la fille surtout les premiers mois pour lui remonter le moral.

### **Le jour de sa sortie de l'hôpital ou du CDS, elle doit demander le certificat de naissance**

qu'elle va présenter à l'état civil pour faire enregistrer l'enfant dans les 15 jours après sa naissance, et avoir l'acte de naissance comme le stipule la loi burundaise. Tu dois expliquer à la jeune maman pourquoi il faut faire inscrire l'enfant à l'état civil pour bénéficier de ses droits : aller à l'école, la carte d'identité.

En plus, tu dois lui expliquer qu'il faut **retourner à l'école après l'accouchement** si elle est tombée enceinte étant élève, en se basant sur les règlements scolaires en vigueur. Si elle n'était pas à l'école, il faut lui suggérer de faire des activités génératrices de revenus pour son autonomisation et **en allant dans les associations pour développer des activités de solidarité, éviter de retomber enceinte et d'être discriminée**.

Il est important de lui faire comprendre l'importance d'être bien entourée dès maintenant et pour le futur car avec un enfant, elle sera plus exposée au harcèlement des garçons et des hommes qui profiteront de la pauvreté dans laquelle elle est et qu'il faudra savoir s'en protéger, notamment à travers les bons conseils et des **activités génératrices de revenus**.

**Pour information sur la loi burundaise concernant l'avortement : Loi 1/27, code pénal 2017, Titre 8 - Des infractions contre la famille et la moralité publique Chapitre 1 - Des infractions contre l'ordre des familles Section 1 - De l'avortement : articles 528 à 534.**

**Art.577.- Est réputé viol avec violences tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit et de quelque moyen que ce soit, commis par une personne pénalement responsable sur un mineur de moins de dix-huit ans, même consentant. Est également réputé viol avec violences, le seul fait du rapprochement charnel des sexes commis sur un mineur de moins de dix-huit ans, même consentant.**

## 4. Violences sexuelles

Les jeunes filles qui ont accouché étant encore adolescentes ont parfois dit qu'**elles avaient été violées, mais qu'elles ont eu peur de le dire** pour plusieurs raisons : peur d'être discriminée, peur que l'auteur lui fasse du mal, l'angoisse qui lui donne envie de rester seule... Si la fille te sollicite en te disant qu'elle a été violée, il est nécessaire de lui donner le plus tôt possible les conseils sur ceux qui peuvent l'aider.

1. **Remercie-la de ne pas avoir préféré se taire mais de venir te le dire.**
2. Insister que **ce qui est arrivé n'est pas sa faute** quoi qu'il arrive et quoi qu'on lui dise.
3. Dis-lui que si une personne a été violée, même sans violence physique mais rapport non consenti, **c'est important d'aller au CDS/hôpital dans les 72 heures car après il ne serait pas possible de prévenir une grossesse et d'avoir des preuves qu'elle a été violée.**
4. Lui expliquer que même si elle est dépassée par la situation maintenant, il est **mieux d'avoir une preuve au cas où elle veut s'en servir plus tard pour faire valoir ses droits.**
5. Dis-lui qu'au CDS, on peut faire la prévention de la grossesse, des IST et du VIH- Sida.
6. **Propose de l'accompagner au CDS** et dans les autres services comme personne de confiance.
7. Si elle ne souhaite pas que tu l'accompagnes, insiste sur l'importance **d'être accompagnée par une personne de confiance** de son choix.
8. Demande-lui **si les parents le savent** ; s'ils ne savent pas, demande à la jeune fille s'il est possible de les informer pour qu'ils se rejoignent au CDS.
9. Explique-lui pourquoi **il est important de porter plainte** (éviter les récurrences auprès d'autres victimes, faire valoir ses droits) :

N'aie pas peur d'aller au CDS. Ils vont t'aider



- Dis-lui que **la résolution à l'amiable avec l'auteur n'est pas possible et est interdite par la loi burundaise.**
  - Il faut le dénoncer à la justice (police judiciaire, parquet) pour qu'on lance **un avis de recherche pour l'auteur.**
- 10.** Quelle que soit sa décision, **propose-lui de la revoir** et préviens-là qu'elle pourrait être amenée à **raconter plusieurs fois ce qui lui est arrivé**, que ce soit au CDS ou à la police, que cela peut être difficile à supporter, mais qu'elle **doit garder courage et s'exprimer quoi qu'il arrive, même en cas de menace, et le mieux serait toujours d'être bien entourée.**

## Messages clés :

Il est important de faire comprendre à la jeune fille l'importance d'être bien entourée dès maintenant, insister sur le fait que ce qui est arrivé n'est pas sa faute, la prévenir **qu'elle risque de devoir répéter plusieurs fois son histoire, de recevoir des commentaires négatifs et être exposée à des jugements ou même qu'on ne va pas la croire, mais qu'elle doit rester forte car le viol reste toujours un crime et doit être puni.** Tu dois aussi la prévenir **qu'après cet événement, elle sera encore exposée au harcèlement des garçons et des hommes** et qu'il faudra savoir s'en protéger, notamment à travers les bons conseils et des activités génératrices de revenus. A la fin de l'entretien, tu dois planifier comment tu vas **accompagner la survivante et te maintenir informée de l'évolution de sa situation** pour continuer à l'aider si elle le souhaite.

Concernant les démarches immédiates, il est important de suivre ce qui est recommandé au Burundi :

- Quand une personne a été violée, **même sans violence physique mais rapport sexuel non consenti**, la première chose à faire est d'aller **le plus vite possible au CDS/hôpital dans les 72 heures**, car après il ne serait pas possible de prévenir une grossesse, d'avoir des preuves qu'elle a été violée et la protéger du VIH.
- Si la violence sexuelle a eu lieu **dans les 72 heures, on lui donne une pilule du lendemain pour prévenir la grossesse et elle devra revenir après un mois pour faire un test de grossesse.**

- **Les prestataires récoltent les preuves pour permettre au médecin d'écrire le certificat médico-légal** si la police judiciaire le demande pour prouver qu'elle a été violée.
- Quand il est prouvé qu'elle a été violée, **l'officier de la police judiciaire (OPJ) fait un PV pour le parquet pour le permettre de convoquer l'auteur au tribunal.**
- Si tout cela se termine, il reste de faire comparaître l'auteur :
- Tu peux aider la survivante à bien mettre en ordre les accusations qu'elle a envers l'auteur pour le permettre d'aller à la justice et lui dire qu'il est **interdit que les parents règlent à l'amiable avec l'auteur ou que les notables viennent essayer d'aider pour résoudre à l'amiable.**
- Tu dois **aider la victime à aller chez l'OPJ et l'aider à connaître les centres qui peuvent l'aider à faire justice.**

Comme être violée affecte la victime psychologiquement et physiquement, il faut orienter la fille vers **les centres qui peuvent l'aider psychologiquement (DCDFS).**

**Si l'auteur est une personne qui a du pouvoir sur la fille** – enseignant, chef religieux, une personne de la famille (inceste) - **regarde la Fiche 5** « Harcèlement sexuel par un adulte » pour savoir ce qu'il faut faire.

Pour aboutir à un changement dans la communauté et une application de la loi burundaise, il faut **passer par les décideurs (médecin provincial, chef de la police, administrateur, les directeurs des écoles) et les responsables dans la communauté pour contribuer à la lutte contre les violences sexuelles faites aux jeunes adolescentes.**

**Pour information sur la loi burundaise :**

**Loi 1/27, code pénal 2017, Titre 8 - Des infractions contre la famille et la moralité publique.**

**Chapitre 2 - Des infractions contre les bonnes mœurs Section 2 - De l'attentat à la pudeur :**

**articles 572 à 576 ; Section 3 – Du viol : articles 577 à 585 ; Section 4 – Du harcèlement sexuel : article 586.**

**Loi n°1/13 du 22 Septembre 2016 portant sur la prévention, protection des victimes et répression des violences basées sur le genre.**

## 5. Harcèlement sexuel par un adulte

Les jeunes mères célibataires ont raconté qu'il arrive parfois qu'elles soient **manipulées par un adulte pour avoir des rapports sexuels** (éducateurs, enseignants, chefs religieux, les amis de leurs parents, proches, ou autres pour qui elles ont du respect). **Elles ont peur et acceptent d'avoir des rapports sexuels avec eux, car ils ont du pouvoir sur elles.** Si la fille vient te dire qu'il y a un adulte qui est en train de la harceler, voici les étapes :

1. Commence par lui dire **qu'elle n'a rien à se reprocher**, quoi qu'il arrive elle n'est pas responsable du comportement de l'autre, que **le dire est mieux que se taire.**
2. Il est normal de ressentir des effets négatifs comme l'anxiété, la déprime, la fatigue ou l'insomnie, et des problèmes relationnels ou d'estime de soi.
3. Rappelle-lui qu'il faut toujours **être vigilant vis-à-vis d'une personne adulte de sexe opposé.**
4. Si tu vois que ton témoignage peut l'aider à te raconter ce qui se passe, raconte-lui ton histoire.



5. Demande-lui point par point comment cela a commencé et **aide-là à écrire tous les détails** ; c'est très important :
  - Ce qui est arrivé, où, à quel moment, s'il y avait des témoins
  - Ce qui a facilité à cette personne de l'aborder
  - Si elle est toujours en contact avec cette personne.**Si elle a des traces sur son téléphone (sms par exemple), elle doit les conserver.**
7. Demande-lui si elle a déjà eu des rapports sexuels avec cet adulte.
8. Si oui :
  - **Conseille-lui de cesser et de dire à la personne qu'elle ne veut plus avoir de rapports sexuels.**
  - Donne-lui les conseils de la Fiche 1.
  - Si les rapports n'étaient pas protégés : donne-lui les conseils de la Fiche 2.

9. Si non :
- **Qu'elle dise à la personne clairement qu'elle ne veut plus avoir de rapport/relation.**
10. Dis-lui que tu sais que cela peut faire peur, mais confronter la personne, même un adulte en position d'autorité, peut fonctionner. Si tu sens qu'il est sécuritaire de le faire, **demande à la personne d'arrêter d'une façon calme, mais ferme.** Voici des choses qu'elle peut dire :  
« **J'ai déjà dit « non » lorsque tu m'as invitée à sortir, et je ne changerai pas d'idée.** Si tu n'arrêtes pas, je vais devoir en parler au directeur (ou au patron, à un professeur, etc.). »  
« Je vais dénoncer si tu me touches (ou me parles comme ça, me dis ça, etc.) »  
« Oui, j'ai le sens de l'humour, mais ce que tu dis n'est pas une blague, c'est du harcèlement sexuel. **Si tu n'arrêtes pas, je vais devoir en parler** au patron (ou à un professeur, au directeur, etc.). »
11. Qu'elle crée une distance, **ne plus aller chez lui et ne jamais être seule avec lui.**
12. Si elle a essayé de parler à l'adulte et qu'il n'arrête pas, ou si elle ne se sent pas en sécurité ou confortable à l'idée de le confronter, elle peut le dénoncer :
- Dis-lui de trouver une **personne de confiance (ami, collègue, parent, proche) pour l'accompagner quand elle va le dire à son supérieur.**
  - Qu'elle soit accompagnée par un ami, un collègue ou un parent.
  - Qu'elle **apporte toute preuve écrite avec** elle.
  - Elle doit s'informer à savoir **comment elle sera protégée des représailles** après le signalement.
  - Elle doit **prendre des notes pendant la rencontre** (quand celle-ci a eu lieu, qui était présent, le dénouement de la rencontre), au cas où le comportement continuerait ou si elle était punie d'une quelconque façon pour l'avoir dénoncé.
13. Dis-lui de **prévenir les jeunes autour d'elle du danger que présente cet adulte.**
14. Certains types de harcèlement sexuel sont illégaux et doivent être **signalés à la police**, par exemple :
- Menaces de blessures physiques
  - Blessures physiques

- Harcèlement
  - Comportement sexuel envers une personne mineure.
15. Demande-lui de **ne pas changer d'endroit** à cause de cela (surtout quand elle est à l'école) car cela n'est pas la réponse au problème et engendrerait des coûts pour elle et sa famille.
  16. Changer d'école ou d'emploi ne doit être envisagé qu'en dernier recours, **si elle n'est pas en sécurité** ou que ses tentatives pour faire arrêter le comportement n'ont pas fonctionné.
  17. Demande-lui de **le dire à ses parents**, si elle les a, pour qu'ils sachent et lui donnent des conseils.
  18. Propose-lui de **la revoir si elle le souhaite** et rappelle-lui encore qu'elle n'est pas seule et doit bien s'entourer.

## Messages clés :

Il arrive souvent qu'une fille soit **poussée à avoir des rapports sexuels par des personnes qui ont du pouvoir sur elles**, et cela leur devient difficile de le dire et d'arrêter de le faire. Quelque soit le cas, il est très important de conseiller à la jeune :

- De ne pas les écouter
- **Ne jamais être seule avec l'adulte**
- **D'en parler à des personnes de confiance et à des personnes influentes** de la communauté (notables, présidents d'association, leaders communautaires, police)
- De toujours bien s'entourer
- De bien **conserver les preuves éventuelles**
- **D'avoir des témoins en cas de confrontation auprès du supérieur hiérarchique de l'adulte incriminé ou de la police.**

**Pour information sur la loi burundaise concernant la protection des personnes de moins de 18 ans :  
Loi 1/27, code pénal 2017, Titre 8 - Des infractions contre la famille et la moralité publique**

**Chapitre 1 - Des infractions contre l'ordre des familles Section 2 - Des infractions contre l'enfant : articles 535 à 548**

**Chapitre 2 - Des infractions contre les bonnes mœurs Section 2 - De l'attentat à la pudeur : articles 572 à 576 ; Section 3 – Du viol : articles 577 à 585 ; Section 4 – Du harcèlement sexuel : article 586**

**Loi n°1/13 du 22 Septembre 2016 portant sur la prévention, protection des victimes et répression des violences basées sur le genre**

A savoir :

**Dans le code pénal, les peines sont doublées en cas d'infraction d'une personne ayant toute forme d'autorité sur la victime,** y inclus fonctionnaires publiques et ministres du culte.

## 6. Mariage forcé pour une fille enceinte

Les jeunes mères célibataires ont signalé que quand elles tombent enceintes, qu'elles soient élèves ou pas, les parents les maltraitent et les obligent à dire qui est le géniteur, l'objectif pour les parents étant de chercher celui-ci pour qu'il se marie avec la fille et préserver ainsi l'honneur familial.

1. Remercie-la de t'avoir confié son problème et demande-lui son âge.
2. Rappelle-lui que selon la loi burundaise, **l'âge autorisé pour le mariage est à partir de 18 ans pour les filles et à partir de 21 ans pour les garçons.**
3. Dis-lui que si elle a moins de 18 ans, le code de la famille stipule qu'elle est considérée comme un enfant, elle n'a pas le droit d'être mariée.
4. Rappelle-lui que **le mariage doit toujours être consenti**, car c'est un engagement pour toute la vie et que si elle s'engage dans un mariage sans consentement il sera difficile de le rompre socialement et juridiquement une fois engagé.
5. Dis-lui que **le mariage forcé quel que soit l'âge est interdit par la loi** (voir messages clés).
6. Souligne que d'entamer des **démarches auprès des personnes ou instances habilitées** (DCDFS, administration, police) permet de la protéger afin qu'elle ne soit pas mariée sans son consentement.
7. Si elle a déjà fait des démarches mais sans succès, **identifie avec elle les personnes ou instances à qui elle ne s'est pas encore adressée et qui pourraient l'aider.**
8. Si elle a **peur que ses parents aient des problèmes** à cause de ça (consommation de la dote par exemple), rassure-là qu'ils n'auront pas de problème tant qu'ils ne l'auront pas mariée de force.
9. Demande-lui si son père, sa mère et ses frères et soeurs la traitent comme avant la grossesse et informe-la que **la maltraitance est aussi interdite par la loi.**



10. Rassure-là sur le fait qu'être mère célibataire est difficile mais **qu'il y a d'autres options pour subvenir à ses besoins que le mariage forcé** et qu'elle aura quand même la possibilité de se marier plus tard quand elle le souhaitera.
11. Demande-lui **s'il y a quelqu'un que ses parents peuvent écouter pour l'aider à apaiser cette tension** pour qu'ils acceptent de discuter avec leur fille sur sa situation.
12. Si elle nomme une ou **des personnes en qui elle a confiance**, demande-lui si tu peux les chercher pour aller ensemble voir ses parents.
13. Si elle accepte, cherche-les pour **aller ensemble voir les parents**.
14. Si elle n'a personne de confiance, propose-lui de l'accompagner mais n'y vas pas seule, fais-toi **accompagner d'une personne ayant autorité en la matière** (DCDFS ou leader communautaire par exemple).
15. Demande-lui si elle a déjà fait **la consultation prénatale** : si elle ne l'a pas encore fait, dis-lui d'y aller, dis-lui qu'il est important d'y aller dès maintenant pour avoir des conseils et un bon suivi de la grossesse.
16. Il faut lui rappeler qu'il est **interdit d'avorter** (voir Fiche 3).
17. Pour finir, propose-lui de la revoir et dis-lui qu'elle doit **garder courage et s'exprimer auprès des personnes qui peuvent l'aider**, même si on la menace, qu'elle n'est pas seule.
18. Encourage-la à **rejoindre un groupement de solidarité** pour développer des activités génératrices de revenus.

## Messages clés :

Si une fille vient te voir en te disant que ses parents veulent la marier de force pour **ne pas déshonorer la famille**, fais- lui comprendre que **pour se marier il ne doit pas y avoir de contrainte, que c'est la volonté de la fille et du garçon** et que le code pénal burundais de 2017 et la loi de 2016 pour la prévention, la protection des victimes et la répression des violences basées sur le genre sont clairs à ce propos..

Si la fille veut obéir à ses parents, il faut que tu essaies de lui montrer les inconvénients de se marier par force avec une personne qu'elle n'aime pas et l'envoyer au responsable de la DCDFS le plus proche. Ce dernier va appeler la famille et la fille pour leur expliquer **les conséquences négatives de marier la fille de force**, conséquences légales mais aussi et surtout sur le bien-être et la santé physique et mental de la fille.

S'ils n'arrivent pas à comprendre que la fille ne doit pas se marier par force, la DCDFS va aider et soutenir la fille à aller vers la justice.

**Pour information sur la loi burundaise concernant la protection des personnes de moins de 18 ans : loi 1/27, code pénal 2017, Titre 8 - Des infractions contre la famille et la moralité publique Chapitre 1 - Des infractions contre l'ordre des familles Section 2 - Des infractions contre l'enfant : articles 535 à 548 et section 5**

**Loi n°1/13 du 22 Septembre 2016 portant sur la prévention, protection des victimes et répression des violences basées sur le genre : interdiction du mariage forcé : articles 2 et 39**

## 7. Les parents refusent de laisser leurs enfants aller aux séances d'éducation sur la SSR

Les jeunes mères célibataires ont signalé que **beaucoup de filles tombent enceintes par manque de connaissances** car certains parents refusent de laisser leurs enfants aller dans les séances sur la santé reproductive alors que **ces mêmes parents ne leur apprennent rien**. Ce refus est souvent lié au manque de compréhension et au manque de connaissances des parents sur les besoins de leurs enfants sur des thèmes de la SSR, le contenu des séances et les risques de ne pas permettre aux jeunes d'être informés. Voici les conseils à donner :

1. Dis-lui qu'il faut d'abord **expliquer à ses parents de quoi il s'agit dans ces séances** et leur importance (voir messages clés).
2. Pour ces premières explications, elle peut **demander l'assistance** d'un enseignant de son école ou d'un proche de confiance.
3. Si les parents refusent toujours :
  - Aller chez ceux qui peuvent l'aider (DCDFS, les agents de santé communautaires, d'autres parents qui comprennent cela).
4. Si les parents continuent de refuser :
  - Conseille d'aller voir l'administration locale (chef de colline, administrateur) pour aider à convaincre ses parents car **les séances d'éducation en SSR rentrent dans le programme du pays**.
5. Rappelle à la jeune fille tous les endroits et personnes auprès de qui elle peut **trouver de l'information SSR en dehors des séances**.



## Messages clés :

Les besoins des enfants, des adolescents et des jeunes par rapport aux aspects de la vie affective et relationnelle sont variés. Pour devenir des adultes responsables, aimants, respectueux et sains, les enfants/jeunes ont besoin :

- D'amour, affection, intimité, réconfort
- De confirmation de soi, développement de connaissance et estime de soi et de **connaissance et estime de son corps**
- Des informations adaptées à leurs besoins selon leur phase de développement
- D'un **accompagnement soutenant, continu**, pour développer leurs connaissances, un sens de discernement et des attitudes positives sur la vie affective et relationnelle
- Des possibilités pour **exprimer leurs sentiments, émotions, désirs et limites et d'être écoutés et respectés**
- D'être protégés et avoir la possibilité de se protéger (contre abus, harcèlement, violences, risques de toutes sortes y compris risques de santé, etc.)
- D'avoir **accès à des services de santé sexuelle et reproductive (SSR)** selon leur besoin

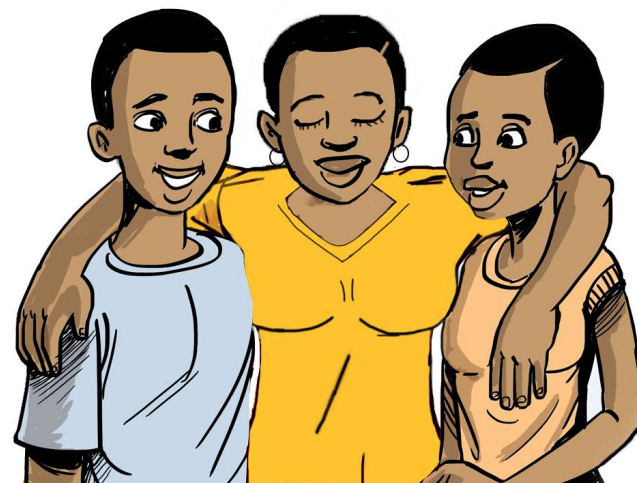
Il est impératif pour un parent de connaître les besoins des enfants et jeunes en matière de la vie affective et relationnelle, y compris la santé sexuelle et reproductive, pour qu'il prenne des mesures éducatives appropriées. Tenir compte des besoins des enfants et des jeunes d'ordre affectif et relationnel et maintenir le dialogue renforce l'harmonie dans les ménages. **Les deux parents ont une responsabilité dans l'éducation affective et relationnelle de leurs enfants.** En tant que parents/famille, ils jouent un rôle essentiel dans l'éducation relationnelle et affective. Si on ne parle pas, on passe le message à l'enfant qu'il ne peut pas se confier à eux avec ses questions et soucis liés à ce domaine de la vie – que leurs corps et leurs sentiments sont des choses à avoir honte. Est-ce vraiment ce message qu'on veut passer ?

L'éducation affective et relationnelle, c'est beaucoup plus que de parler des comportements sexuels et leurs conséquences, c'est aussi **aider son enfant à construire son identité** (connaissance de soi), à apprendre comment satisfaire son besoin d'intimité et de partager et gérer ses sentiments et ses pulsions, tout en assurant la sécurité, la santé et le respect mutuel. Il est important de ne pas aborder l'éducation relationnelle et affective uniquement sous les angles des risques et de la biologie. Il y a aussi son côté positif : dignité du corps et respect de la personnalité dans toutes ses diversités, partage, échanges, affection, soutien, plaisir, amour, procréation, union et projet de couple, etc. **L'éducation relationnelle et affective n'est donc pas réservée à une seule personne mais la responsabilité de tous** (parents, enseignants, éducateurs, etc.).

Si un parent refuse à son enfant d'aller dans les séances sur la santé de la reproduction, tu dois conseiller à l'enfant d'aller vers ceux qui peuvent l'aider (les agents de santé communautaire, DCDFS, centres et les associations, les autres parents qui comprennent) pour leur dire sa situation, et ces derniers vont aller voir les parents pour leur expliquer l'importance de ces séances pour les jeunes. Si le parent continue à refuser, ils vont le dire à l'administration. Si le parent continue à ne pas le vouloir, il faut continuer à conseiller l'enfant en lui expliquant l'importance et en attendant l'aider à trouver autrement les informations dont il/elle a besoin (livre, émission radio).

## 8. Discriminer une jeune mère célibataire qui retourne à l'école

Les règlements scolaires sont clairs : une fille enceinte est renvoyée de l'école mais **après l'accouchement, elle a le droit de retourner à l'école après une année**, mais elle doit changer d'établissement, pour être protégée de toute discrimination. Il arrive parfois, quand elle retourne dans cette nouvelle école, qu'on sache quelle a été enceinte, et les autres élèves la discriminent, et elle peut aussi être **plus exposée que les autres au harcèlement sexuel par des garçons ou des adultes**. Une jeune fille mère célibataire qui retourne à l'école fait preuve d'un grand courage, car ce n'est pas facile d'étudier avec un enfant. De part sa situation, elle est plus exposée que les autres à la discrimination, au harcèlement voire aux abus sexuels. Après les épreuves de la grossesse non désirée et hors mariage, cette nouvelle épreuve peut être très difficile. Si elle vient te demander conseils :



1. Commence par lui dire que **tu comprends la difficulté de la situation mais qu'il est possible de résoudre ce problème**, même si elle ne voit pas de solution pour l'instant.
2. **Félicite-la d'avoir repris l'école** et demande-lui son école et sa classe.
3. Demande-lui si ses camarades d'école et enseignants sont au courant de sa situation.
4. Demande-lui de **décrire leur attitude** vis-à-vis d'elle.
5. Si c'est un cas de discrimination collective :

- Aide-la à **identifier les personnes de son école qui n'ont pas une attitude négative** et suggère-lui de se rapprocher d'eux pour se faire aider à faire cesser les discriminations à son égard.
  - Aide-la à contacter la ou les personnes les mieux placées qui puissent organiser une **séance de sensibilisation** auprès des élèves sur la discrimination des jeunes filles ayant eu des grossesses non désirées.
  - S'il n'y a pas d'animateur dans cette école : demande-lui d'aller avec elle à l'école pour **parler avec le directeur sur cette discrimination** faite par les autres élèves et lui demander un appui.
6. Si c'est un cas de **harcèlement par une personne, jeune ou adulte : voir Fiche 5.**
  7. Aide-la à **identifier une ou plusieurs personnes dans les environs de son école qui puissent l'aider** : enseignant (par exemple animateurs scolaires du réseau), DCDFS, prestataires du CDS.
  8. Encourage-la à rejoindre un **groupement de jeunes mères célibataires pour se sentir entourée et mener des activités de plaidoyer** (témoignages) pour diminuer la discrimination des jeunes mères célibataires.

## Messages clés :

Une jeune mère célibataire qui retourne à l'école est à risque de stigmatisation et de harcèlement, elle a **besoin de sentir que tu comprends sa situation** et que tu sais à quel point cela peut être difficile, tout en lui faisant comprendre qu'elle n'est pas seule, que **tout le monde n'est pas contre elle** et que des solutions existent. L'objectif est de l'aider à trouver de l'aide et **l'encourager à rester scolarisée**. Il faut distinguer au cours de la discussion s'il s'agit d'une discrimination par des élèves en groupe, ou par une seule personne et **faire la différence entre la discrimination ou stigmatisation d'une part et une situation de harcèlement ou d'abus sexuel d'autre part**, dans quel cas on se réfère à la Fiche 5.

Quand ce genre de situation arrive, il faut que l'élève mère célibataire **se confie aux responsables**

**éducateurs choisis comme 'père' et 'tante'** dans le cadre de la SSR pour que ces derniers conseillent aux autres jeunes de changer de comportement et que la fille mère célibataire a le droit de continuer les études.

Quand ce genre de comportement continue, il faut le **dire aux parents de la fille pour qu'ils continuent à soutenir leur fille**. Il faut également le dire au **directeur d'école pour qu'il fasse respecter le règlement scolaire**. Quoi qu'il en soit, il faut conseiller à la fille de ne pas se décourager, ce qui risquerait d'influer négativement sur ses résultats scolaires et la pousser vers l'abandon scolaire.

De toute manière, quand le directeur ne traite pas la question avec toute son importance ou y joue un rôle, il faut saisir **le comité des parents** pour qu'ils se saisissent de l'affaire et si ce n'est pas résolu, **porter l'affaire vers les supérieurs (direction communale ou provinciale des écoles)**.

Une jeune mère célibataire souffre d'une perte d'estime de soi et peut être plus facilement manipulée si un garçon ou un homme lui fait des avances en lui disant qu'il va l'accepter malgré qu'elle ait déjà un enfant. Elle peut donc facilement se retrouver à risque de quitter l'école, ou d'avoir de nouveau une grossesse non désirée et d'être définitivement exclue du système scolaire. Il est important, si ce n'est pas le cas, qu'elle se joigne à un **groupement de solidarité ou une association de mères célibataires** pour trouver un appui, développer des activités génératrices de revenus (tout en maintenant la motivation de rester scolarisée) et retrouver une bonne estime de soi. **Insister sur l'importance de se maintenir à l'école même si elle a des activités génératrices de revenus.**